



Bordeaux, le 14 septembre 2022

Objet : Information - Régulation des urgences dentaires les dimanches et les jours fériés - expérimentation en Gironde et dans les Deux-Sèvres

Mesdames, Messieurs Les Président(e)s,
Docteurs,
Mesdames, Messieurs,

En Gironde et en Deux-Sèvres, lors de la permanence des soins dentaires (les dimanches et jours fériés), **des chirurgiens-dentistes libéraux assurent désormais une prise en charge des demandes de soins dentaires urgents sur appel au Centre 15** (de 8h à 18h en Gironde, de 8h à 13h en Deux-Sèvres).

La régulation dentaire permet une **prise en charge efficiente des demandes de soins dentaires urgents** en adaptant les réponses de prise en charge aux besoins : conseils avisés, prescription à distance vers la pharmacie de garde, orientation adaptée vers les chirurgiens-dentistes effecteurs de garde.

Ce dispositif de régulation dentaire, prévu pour une durée de 2 ans, s'inscrit dans le cadre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale de 2018. Une extension de ce dispositif aux autres départements de la région pourrait être envisagée dans les prochaines années en fonction de son évaluation.

Le Conseil régional de l'Ordre des chirurgiens-dentistes est partenaire des Conseils départementaux l'Ordre des chirurgiens-dentistes de la Gironde et des Deux-Sèvres et de l'URPS chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine pour cette initiative.

Cette information est susceptible d'intéresser vos professionnels inscrits sur vos Tableaux et leurs patients. **Aussi nous vous remercions de bien vouloir leur faire suivre.** Pour la communication auprès des patients, des supports sont disponibles en format A4 et A5.

Pour en savoir plus sur le sujet :

- Communiqué de presse de l'ARS NA : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/communiquede-presse-experimentation-dune-regulation-dentaire-aux-samu-centre-15-de-gironde-et-des>
- Article de l'URPS CD NA : <https://www.urps-chirurgiensdentistes-na.fr/chirurgiens-dentistes-regulation-samu-centres-15/>

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs Les Président(e)s, Docteurs, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Docteur Alain Moreau
Président du Conseil Régional de l'Ordre des
chirurgiens-dentistes de Nouvelle-Aquitaine